## ALBUM UNIVERSEL

REVUE INSTRUCTIVE ET RÉCRÉATIVE

BUREAU DE RÉDACTION Edifice de "La Presse," 55 rue Saint-Jacques.

oîte du Bureau de Poste pour la correspondance, 758. Tiroir du Bureau de Poste pour les journaux, Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Quatre mois, \$1.00. -Un an. 83.00.

Payable d'avance - Six mois, - \$1.50

## SOMMAIRE

TEXTE. — Entre-nous, par Léon Ledieu. La mort de Gérome. — En Corée: où Russes et Japonais se disputent la prééminence. - Poésie: Paysage d'hiver, par M. Ruelens. — Petites notes scientifiques (avec gravures). — Célébrités féminines. — La Glace (nouvelle canadienne), par L. d'Ornano. - Propos d'étiquette. - Le serpent de mer. — Un cerf-volant en attelage. Poésie: Un vilain vieux, par Auguste Charbonnier. — Sport royal. — Nouvelle: L'autre. — Marche funèbre de Chopin. — Eloge des chats. — Les victimes du devoir. — Petits échos de la mode; Carnet de la ménagère. - Page de Saint-Nicolas (avec gravure. — Pages humoristiques illustrées. — Récréation en famille (avec gravures). Choses vraies (avec gravures). — Variétés

FEUILLETONS. - Madame Thérèse, par Erkmann-Chatrian; L'Epreuve du Feu, par Jeanne de Coulomb.

SUPPLEMENT MUSICAL. — Grande Masurka de salon.

GRAVURES. - Beaux-arts: la jeune artiste, d'après Josuah Reynolds. — Portrait de Gérome.—Séoul, capitale de la Corée; troupes japonaises et russes en manoeuvre; aspect général de Masampho. -- Portraits de Mlles Deflandre, Cave et Dilhan. — Le fameux serpent de mer. — Le colonel Coddy en canot. - Le roi à la chasse. - Nos chevreuils du Muskoka. — Préparatifs de fêtes au siècle de la Renaissance. — Le pompier James Hutt. — Incendie du club "Mount-Royal". - Robes de bal. - Grand nombre de dessins humoristiques, rébus, concours,



Il y a encore des astrologues, des hommes qui se mettent en communication avec la lune, quand bon leur semble, tout comme Cyrano de Bergerac, avec toutes les planètes et même avec les étoiles les plus invisibles, et nous en rapportent des choses étranges, dont la plus fantasti-que est la prédiction de l'avenir.

Un de ces spécialistes, un nommé Jacob, un Juif probablement, occupe beaucoup la verve des Parisiens, qui rient de tout, en nous prédisant ce qui va se passer pendant l'année 1904.

L'avenir n'est plus à Dieu seul, et Jacob en réclame aussi la connaissance.

Or, voici ce que prédit le susdit Jacob:

"De terribles malheurs s'abattront sur l'Angleterre. Le Vice-Roi des Indes abdiquera. De graves conflits s'élèveront entre les Etats-Unis, la Russie et l'Allemagne. Le président Roosevelt tombera malade et un complot sera ourdi contre lui. Il y aura en Amérique de sérieux désastres financiers.

"L'empereur du Japon subira un grave acci-

"Des révolutionnaires tenteront d'assassiner l'empereur de Chine.

"Des tremblements de terre se produiront à Constantinoples, au Chili et aux Philippines.

1904.

"Le ministère Combes sera renversé entre le

7 et le 19 avril.
"Plus tard, panique dans un music-hall, graves accidents et troubles populaires en Russie. Tentative d'empoisonnement sur le Czar. Conflits sérieux entre la Russie et l'Autriche.

"Ce n'est pas tout.

"L'Angleterre doit perdre son prestige. campagne du Thibet sera un désastre, et des échecs cruels adviendront au gouvernement britannique à Calcutta et au Transvaal.

Qui vivra verra ou ne verra pas tout cela. Pour moi, qui n'ai aucune disposition pour le métier de prophète, genre Jacob, je me contenterai aujourd'hui de vous entretenir un peu de ce qui s'est passé, il y a cent ans.

L'année 1804 vaut en effet la peine qu'on repase les événements qu'elle a vu s'accomplir.

Vous allez en juger vous-mêmes.

→ → Dans les derniers jours de février 1804, une conspiration contre la vie de Bonaparte, alors premier consul, fut découverte et amena l'arrestation de Georges Cadoudal, Moreau, Pichegru et d'autres conjurés de moindre impor-

Aucun des complices ne nia l'accusation. Georges Cadoudal, fils d'un meunier, avait été chef de Chouans, s'était battu pendant plusieurs années, s'était fait battre par Hoche et Brune, et avait réussi à fuir en Angleterre, où le comte d'Artois (plus tard Louis XVIII) 'e nomma lieutenant général du royaume de France, titre qui ne valait évidemment pas le papier qui le lui conférait.

Cadoudal fut condamné à mort et exécuté.

Pichegru, général français, avait été l'un des professeurs de Napoléon, et, après avoir changé plusieurs fois d'opinion, avait fini par se rapprocher des royalistes et devenir conspirateur.

Il s'étrangla dans sa prison.

Moreau, général français, avait de magnifiques états de services et s'était couvert de gloire, en remportant victoires sur victoires. tait certainement un capitaine de premier ordre, qui aurait pu laisser un grand nom dans l'histoire, mais, poussé par sa femme et sa bellemère, jalouses de le voir au second rang, en France, il se joignit aux conspirateurs cités plus haut. Le tribunal fut clément pour lui et ne le condamna qu'à deux ans d'exil. Il partit pour les Etats-Unis, où il resta jusqu'en 1813, pour revenir en Europe mettre ses talents militaires au service des ennemis de la France.

Il fut tué à la bataille de Dresde, le 25 août

1813, d'un boulet.

Une légende dit que le canon avait été pointé par Napoléon lui-même, mais ce n'est qu'une légende.

Le 20 mars 1804, le Conseil Législatif réunit sous le titre de "Code Civil des Français", toutes les lois sur les matières civiles qu'il venait de voter.

C'est le "Code Napoléon", monument admi-rable qui a servi de base aux Codes de plusieurs nations, et en particulier au Code Civil de la

province de Québec.

Inutile de faire l'éloge de cette oeuvre gigantesque, et, comme le dit Poncelet, quelque aud?cieusement radicale que la révolution française se soit montrée dans ses actes, notre Code continue exactement le droit antérieur, et, dans ses innovations civiles les plus heureuses, ne fait que réaliser les progrès préparés à l'avance et indiqués par les discussions des auteurs et la jurisprudence des tribunaux.

Quant au soin apporté à sa confection, nous en aurons une idée d'après ce que dit Taillan-

dier:

"Une phrase, une ligne, une disposition du Code Napoléon, sont souvent le résultat de travaux antérieurs sur ce point. En effet, les racines de ce Code sont dans la Renaissance, dans le Moyen-Age, dans l'antiquité romaine, quel-

plus grossier matérialisme verront le jour en jusqu'à la vieille loi des douze tables. Tel point vient du droit civil, du droit prétorien ou du droit impérial, tel autre découle du droit coutumier, et son origine se perd dans l'inconnu avec l'origine des coutumes; on assiste ainsi au spec tacle imposant de la marche, de la transforma tion des sciences, de la tradition de l'humanité à cet égard."

Les Anglais n'ont pas encore de Code.

Le 21 mars 1804 vit se commettre un crime qui est resté la grande tache de la vie de Napoléon, je veux parler de l'exécution du duc d'Enghien.

Vous connaissez ce triste épisode:

Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, était fils de Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et de Louise-Thérèse-Bathilde d'Orléans. Il suivit son père et son grand-père dans l'émigration, se battit contre la France, sur les bords du Rhin, et, après le traité de Lunéville, en 1801, vint se fixer à Ethenheim, dans le grand duché de Bade, avec jeune et belle Charlotte de Rohan-Rochefort, qu'il avait peut-être, dit-on, épousée secrète-

C'était le temps où les émigrés et les royalistes de l'intérieur conspiraient de tous côtés contre le pouvoir et même la personne de Bonaparte, et l'affaire de Cadoudal, dont je viens de

vous dire un mot, en est la preuve.

On persuada au premier consul que le duc d'Enghien était mêlé à ces intrigues criminelles et qu'il allait entrer en France par Strasbourg; il le fit arrêter, malgré le droit des gens, par une troupe de dragons, sur le territoire badois, conduire à Vincennes, juger par une commission militaire et fusiller dans les fossés du châ-

teau, aussitôt après le jugement.

Dans ses "Mémoires", Napoléon a essayé de justifier l'arrestation du duc d'Enghien comme une nécessité politique, mais il blâme sévèrement ceux qui, entraînés par un zèle criminel, n'attendirent pas ses ordres pour exécuter le jugement de la commission militaire.

Quoiqu'il en soit, comme la plupart, sinon tous les souverains, il macula une page de son histoire et commit une grande faute.

L'Europe était encore sous le coup de l'émotion que venait de causer l'exécution du duc d'Enghien, quand une nouvelle étrange, imprévue, presque invraisemblable, se répandit tout à coup.

Napoléon avait été nommé consul à vie, le 4 août 1802, avec le droit de désigner son successeur, de faire grâce et d'empreindre son effigie

sur les monnaies.

Monarque de fait, il résolut de l'être de nom, et pour couper court à toute espérance de restauration, il se fait décerner, le 18 mai 1804, par le Tribunat et le Sénat, le titre d'Empereur héréditaire des Français, décision qui fut aussitôt confirmée par plus de trois millions de suf-

Cet acte a été interprété de différentes manières et vivement critiqué, les républicains y voyant avec raison une violation du serment qu'il avait prêté, les royalistes une usurpation

Cette qualification d'usurpateur est assez puérile de la part des Bourbons.

Comme le dit parfaitement un savant écrivain: Usurpateur de quoi? Est-ce qu'on se souvenait alors, en France, qu'il y avait eu des Bourbons? On a parlé du principe de légitimi-Est-ce que Pepin avait respecté la postérité de Clovis? Est-ce que Hughes Capet respecta davantage l'indolente inertie des derniers Carlovingiens? Quelque grands qu'aient été plusieurs de nos rois, y en a-t-il un seul qui, pour le génie, puisse lui être comparé, et si le trône devait être rétabli et appartenir au plus digne, n'avait-il pas droit d'être souverain au même titre qu'Alexandre le Grand, Jules César et Charlemagne?

onstantinoples, au Chili et aux Philippines. ques-unes plongent sans doute jusqu'au fond cour, et en forma une nouvelle qui, pleine de "De nombreuses productions littéraires du des forêts celtiques et germaniques, d'autres force et de jeunesse, n'avait rien de commun Napoléon, devenu empereur, voulut avoir une